



VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### **PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1087** (Arts 345 et 362 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19)

Le 23 avril 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1087 décrétant un emprunt dans l'attente du versement d'une subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Conformément aux prescriptions législatives, ce règlement :

- [1.] n'était pas susceptible d'approbation référendaire;
- [2.] a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 mai 2020.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal dont les heures d'ouverture sont précisées sur le site Internet de la Ville : <http://ville.saint-lazare.qc.ca/heures>. Cependant, en raison des règles applicables pendant la période de la Covid-19, l'hôtel de ville est accessible au public sur rendez-vous seulement.

Des copies du règlement peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais exigibles. Ce texte réglementaire est également disponible sur le site Internet de la Ville depuis son dépôt préalablement à son adoption : <http://ville.saint-lazare.qc.ca/projetsdereglements> La version adoptée lors de la séance du 23 avril 2020 est identique à celle antérieurement déposée.

Le règlement numéro 1087 entre en vigueur à la date de la présente publication dans le journal « La Voix régionale de Vaudreuil-Soulanges ».



---

Nathaly Rayneault, avocate, oma  
Greffière et directrice  
Service du greffe et du contentieux

Notre ☞ : 0230-210 (42 500)

Z:\0200 - GC\0230 - LP\_REG\0230-200 - REG\0230-210 STLZ\1000-1099\1087\_Emprunt TECQ (42500)\C\_Procédure légale\2020-05-28\_Publication EEV\_journal.docx

## AVIS PUBLIC

### **PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1087** (Arts 345 et 362 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19)

Je certifie que l'avis ci-dessus a été :

- [1.] publié le 3 juin 2020 dans le journal « La Voix Régionale de Vaudreuil-Soulanges »;
- [2.] affiché le 28 mai 2020 à l'hôtel de ville;
- [3.] publié sur le site Internet de la Ville le 28 mai 2020.

Saint-Lazare, le 3 juin 2020,

**Nathaly Rayneault**, avocate, oma – MPA, LLM  
Greffière et directrice  
Service du greffe et du contentieux  
Ville de Saint-Lazare

Notre ☎ : 0230-210 (42 500)

Z:\0200 - GC\0230 - LP\_REG\0230-200 - REG\0230-210 STLZ\1000-1099\1087\_Emprunt TECQ (42500)\C\_Procédure légale\2020-05-28\_Publication EEV\_journal.docx